

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012 B414-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B414

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'assurance de la flotte automobile de la C.P.A. et risques associés (n°12M099)

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'assurance de la flotte automobile de la CPA et risques associés (n°12M099)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par décision du bureau en date du 10 juin 2011 la Communauté du Pays d'Aix a renouvelé, pour une période de 4 ans et six mois ses contrats d'assurance, et en particulier celui garantissant les risques liés à l'utilisation des véhicules à moteur.

Ce marché n° 11M059 « flotte automobile » mis en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2011, a été légalement dénoncé par la SMACL, titulaire du contrat, sur le fondement d'une sinistralité qui était supérieure à ses capacités assurantielles.

Par conséquent, la présente consultation est destinée à réassurer le parc automobile de la Communauté du Pays d'Aix à compter du 1^{er} décembre 2013 pour la période restant à courir soit pour une durée de 3 ans, conformément à l'obligation légale qui pèse sur la C.P.A. (article L211-1 du code des assurances)

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à

signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 23 novembre 2012.

Economie du marché :

Les garanties portent sur les éléments suivants :

-Sur tous les véhicules $\leq$ à 3,5 T et de + 3,5 T, engins $\leq$ à 1,5 T et $>$ à 1,5 T, tracteurs, remorques, cyclos :

- o Responsabilité civile - Protection juridique
- o Individuelle conducteur
- o Vol - Incendie - Forces de la nature - Vandalisme
- o Catastrophes naturelles
- o Bris de glaces (sauf cyclos)
- o Contenu des véhicules (sauf engins, remorques, cyclos)
- o Assistance y compris rapatriement des personnes sur véhicules $\leq$ à 3,5 t

-Sur tous les véhicules $\leq$ à 3,5 T de moins de 3 ans et sur tous les véhicules de + 3,5 T de moins de 6 ans :

Extension : Tous dommages accidentels

-Franchises :

Franchise en dommages : vol, incendie, accident :

- o Véhicules $\leq$ à 3,5 T : 500 €.
- o Véhicules de + 3,5 T : 750 €.
- o Cyclos : 75 €.

Franchise maximum par événement : 2 000 €

Le marché est conclu pour une durée de 3 ANS à compter du 1ER JANVIER 2013 avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle du contrat sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

Les variantes libres étaient autorisées dans la limite de 2. Elles devaient respecter les exigences minimales suivantes :

- * la durée du contrat,
- * le délai de préavis de résiliation annuelle.

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative à l'assurance marchandise sur 5 véhicules identifiés.

Les prix sont unitaires et révisables

Estimation du marché :

Le coût annuel de la prestation est estimé à 242 000€ HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE : 10/10/2012

BOAMP : 10/10/2012

ARGUS DES ASSURANCE : 12/10/2012 (site web)

PROFIL ACHETEUR : 05/10/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- * Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles : **coefficient 50 %**
- * Tarification : **coefficient 40 %**
- * Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire : **coefficient 10 %**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 novembre 2012 a décidé d'attribuer le marché n°12M099 à la société **SMACL** pour une prime annuelle de **215.088,26 € TTC** (offre de base + PSE).

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;.

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 novembre 2012

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M099 relatif à « l'assurance de la flotte automobile de la CPA et risques annexes » attribué à **SMACL** pour une prime annuelle de **215.088,26 € TTC** (offre de base + PSE).
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 020 - Nature : 616.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'assurance de la flotte automobile de la C.P.A. et risques associés (n°12M099)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012